

NOTE DE SYNTHÈSE n°02

Des rapports de mission d'Observation Indépendante Externe



<i>Période couverte :</i>	<i>Novembre 2016 – Décembre 2016</i>
<i>Localités concernées :</i>	<i>Ngweï (Sanaga Maritime, Région du Littoral), Lokoundjé (Océan, Région du Sud) Messamena (Haut-Nyong, Région de l'Est) et</i>
<i>Auteur :</i>	<i>Coordination SNOIE</i>
<i>Date :</i>	<i>JUIN 2017</i>

Sommaire et liste des abréviations

Introduction.....	3
1. Missions d’OIE effectuées de novembre à décembre 2016.....	3
2. Synthèse des résultats obtenus.....	4
2.1. Les illégalités fréquemment observées.....	4
2.2. Les essences ciblées	4
2.3. La soumission des rapports et le déclenchement des missions de contrôle	5
2.4. La couverture médiatique	5
2.5. La réactivité du Ministère des Forêts et de la Faune	6
2.6. La publication des rapports et résultats.....	6
Conclusion et recommandations.....	6

APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire – Forest Law Enforcement, Governance and Trade
BNC	Brigade Nationale de Contrôle (du MINFOF)
CAE	Certificat Annuel d’Exploitation
CeDLA	Centre pour le Développement Local Alternatif
DFN	Domaine Forestier National
FC	Forêt Communautaire
FC^{le}	Forêt Communale
FODER	Forêts et Développement Rural
MINFOF	Ministère de Forêts et de la Faune
PAPEL	Programme d’Appui à l’Elevage, et de préservation de la biodiversité autour des Aires Protégées du Cameroun
OIE	Observation Indépendante Externe
RTM	Community-based Real Time Monitoring Forest ou Suivi communautaire des forêts en temps réel
SNOIE	Système normalisé d’OIE
VC	Vente de Coupe

Introduction

Le **Système Normalisé d'observation indépendante externe** a été développé pour être au service du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé, et des citoyens, en mettant à leur disposition et à différents moments des informations nécessaires à l'amélioration des pratiques, au changement de comportements, à la promotion de la légalité et de la gouvernance dans le secteur forêt – environnement. A la suite de la phase test, le système est implémenté depuis Août 2016, dans le cadre du projet « **Mise en œuvre du Système Normalisé d'observation indépendante externe** » (projet **SNOIE**) avec l'appui financier du programme UE- FAO- FLEGT. Ce projet exécuté sous l'égide de l'association Forêts et Développement Rural (FODER) avec la contribution des Organisations PAPEL (Programme d'Appui à l'Élevage et à la Préservation de la Biodiversité) et CeDLA (Centre pour le Développement Local et Alternatif) – partenaires locaux basés respectivement à l'Est et dans le Sud du Cameroun- vise la gestion durable des ressources forestières et l'implémentation efficiente de l'APV-FLEGT au Cameroun. La coopération avec les communautés riveraines pour identifier et dénoncer les activités forestières potentiellement illégales afin d'informer les autorités compétentes et les parties prenantes a permis à ce que des mesures répressives soient prises à l'encontre d'exploitants véreux. Les missions de terrain réalisées par ces partenaires locaux ont donné lieu à la production de rapports y afférents sur la situation dans les différentes zones d'intervention du projet. Aussi, de Novembre à Décembre 2016, les rapports de missions d'observation indépendante dans les régions du Sud, de l'Est et du Littoral ont fait état de plusieurs cas d'exploitation forestière présumée illégale précisément dans les arrondissements de Lokoundjé, de Méssaména et de Ngwei. Ces rapports ont permis de mettre en lumière les méfaits de plusieurs sociétés exploitantes dans ces différentes localités. Après vérifications des dénonciations par les membres des organisations partenaires de mise en œuvre du projet SNOIE, et évaluation par le Comité d'évaluation Technique et Ethique, ces rapports ont été transmis aux Délégations Régionales du Ministère des Forêts et de la Faune avec pour objectif d'attirer leur attention sur ces cas d'exploitation illégale perpétrés dans ces localités et à terme provoquer des missions de contrôle.

1. Missions d'OIE effectuées



Entre novembre et décembre 2016, les organisations CeDLA, PAPEL, FODER avec la contribution de l'organisation à base communautaire SUHE dans le cadre du projet RTM ont effectué des missions d'Observation Indépendante Externe (OIE) pour observer, collecter et documenter les faits qui seraient constitutifs d'activités d'exploitation forestière illicites. Respectivement, ce sont les villages de Mabenanga et Edoungangomo ; la zone de Mboumo et le village Logbii qui ont connus la descente de ces différentes organisations à la suite de dénonciations et d'alertes effectuées par les communautés riveraines de ces zones.

2. Synthèse des résultats obtenus

2.1. Les illégalités observées

Les principales illégalités relevées aux cours de ses missions sont :

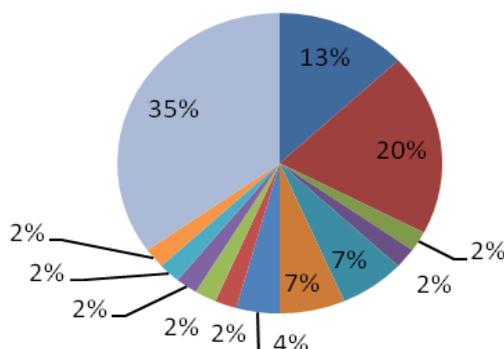
- Exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national
- Complicité d'exploitation forestière non autorisée dans la FC du GIC Mpag'ra de Mboumo
- des actes de corruption
- Non-respect par la commune Messaména/Mindourou des dispositions du Plan d'aménagement
- Destruction des terres ancestrales à la suite des activités d'exploitation forestière de la FCle Messaména/Mindourou ;
- Problème de gestion des revenus issus de l'activité forestière relevés
- Opérations d'exploitations forestières menées sous une étiquette fallacieuse

Ces infractions sont réprimées par les articles 65, 156 (4) et 157 de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 ; les articles 9, 134, 134-1 et 312 du Code pénal camerounais ; 128 de la loi 81/013

2.2. Les essences ciblées

Les rapports produits dans le cadre des missions d'OIE ont permis de ressortir quelques essences forestières prisées par les exploitants qui se sont rendus coupables d'exploitation forestière illégale : Tali, Ekopbeli, Azobe, Padouck, Ovincole, Sapeli, Ayous, Okan, Mavingui, Ozambili, Amingré blanc, Fraquet, Kosipo.

Pourcentage des essences ciblées par les exploitants



2.3. La soumission des rapports et le déclenchement des missions de contrôle

A la suite des missions de vérifications des cas d'exploitation illégale forestière dénoncés dans les arrondissements de Messaména, Lokoundjé et Ngwei, trois rapports de mission accompagnés de lettres de dénonciations ont été transmis sous sceaux de confidentialité aux délégations régionales des forêts et de la faune de ces différentes localités avec ampliation au Ministère des Forêts et de la Faune. Ces rapports ont globalement relevés comme infractions respectivement une exploitation forestière non autorisée dans les forêts du domaine nationale, une exploitation sans Certificat Annuel d'Exploitation (CAE) dans la VC 1002219 et de la FCle Messaména/Mindourou et enfin une exploitation sans titre dans les forêts du domaine national. Ces infractions ont par la suite conduit à des missions de vérifications menées par les contrôleurs des BRC du Sud, de l'Est (note de Service 17/0367/NS/MINFOF/DRE/BRC/C1 du 03/02/2017 pour la descente terrain pour la mission de vérification) et du Littoral respectivement dans les localités de Mabenanga, de Mboumo et de Logbii. En plus de la BRC, les communautés de Logbii ont vu également descendre sur le terrain, les contrôleurs de la Délégation départementale des forêts et de la faune d'Edéa et des contrôleurs de la Brigade Nationale de Contrôle.

2.4. La couverture médiatique

A la suite de ces différentes descentes, les activités frauduleuses se sont poursuivies dans la localité de Ngwei au détriment des populations qui ne manquaient de dénoncer auprès de l'opinion publique. Des journalistes du Quotidien de l'Economie et d'Equinoxe TV ont relayé ces plaintes incessantes dans leurs différents médias. Ainsi, [le Quotidien l'Economie n°01218](#) du mardi 24 janvier a consacré une page dans « Le cahier du mardi » de la rubrique *Agrobusiness* aux efforts des populations de cette localité devenus des observateurs indépendants dans ce foyer d'exploitation forestière illégale. Equinoxe TV a quant à elle diffusé trois reportages démontant la situation précaire dans laquelle vivent les populations pourtant entourées d'une vaste étendue forestière dont elles ne bénéficient pas.

2.5. La réactivité du Ministère des Forêts et de la Faune

La réactivité du MINFOF sur les cas présentés dans les régions du Sud, de l'Est et du Littoral s'est faite en février 2017 après transmission des rapports sous diverses formes. Il s'agit d'une notification du MINFOF adressée à FODER (réf: 0887/L/MINFOF/CAB/BNC du 23/02/2017). Cette notification informait la coordination du SNOIE de la vente aux enchères de 68 billes retrouvées sur le site, soit un volume de 770,386 m³ par la société adjudicataire, l'Ets Mvondo Germaine Ze SARL dans l'arrondissement de Ngwei. En plus de notification, au mois de mars, le MINFOF a rendu publique la décision 0081/MINFOF du 21/03/2017 nommant de responsables dans les services déconcentrés du MINFOF. Cette décision a permis d'apprécier le limogeage de chefs de poste l'Est, du Sud et du Littoral. Aussi, ces missions de contrôle effectuées suite aux rapports aboutissent souvent à des contentieux purgés par le mécanisme de transaction menée entre les exploitants véreux et l'administration en charge des forêts et ne font pas l'objet de communication particulière.

2.6. La publication des rapports et résultats

Les résultats de ces missions ont été rendus publics au cours d'une conférence de presse tenue dans les locaux de FODER à Yaoundé le 21 février 2017 en présence de 13 médias de la presse écrite, de la radio et de la télévision (**Le Quotidien de l'Economie, Mutations, Le Messenger, La nouvelle Expression, Le Jour, Eden Newspaper, Magic FM, Kalak FM, CRTV Radio, RTS Radio Environnement, CRTV TV, Canal2 International, Equinoxe TV**). Les trois rapports de mission disponibles ([Mabenanga](#), [Mboumo](#) et [Logbii](#)) sur le site internet www.oie-cameroun.org renseignent sur les actions menées par les organisations membres de la coordination du SNOIE œuvrant dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Ces dernières veillent au respect de la législation en matière d'exploitation du bois au Cameroun et contribue à mener le Cameroun vers la délivrance des autorisations FLEGT respectant ainsi l'Accord de Partenariat signé entre le Cameroun et l'Union Européenne. La coordination du SNOIE travaille de manière à œuvrer pour une société respectant le bien-être des populations et le respect des mesures légales.

Conclusion et recommandations

L'appui des organisations de la société civile particulièrement des organisations membres de la coordination du SNOIE reste avéré dans les régions du Sud, de l'Est et du Littoral,. En effet, les missions effectuées par la coordination du SNOIE de concert avec les populations riveraines sont toujours jugées pertinentes et vérifiables sur les sites. Si les réactions de l'administration en charge des forêts au Cameroun ne sont pas toujours promptes, il n'en demeure pas moins que le dynamisme de ces organisations contribue à l'amélioration de la gouvernance forestière dans notre pays. Néanmoins, des efforts restent encore à fournir pour assurer le respect des normes, et ceci demande la contribution efficiente des organismes nationaux et internationaux. De ce fait, la coordination du SNOIE recommande au Ministère des Forêts et de la Faune :

- D'effectuer avec plus de célérité les missions de contrôle et les dispositions qui s'imposent pour assurer le respect de la législation en vigueur dans ces différentes localités
- D'agir promptement contre les mis en cause en exigeant l'arrêt immédiat de l'exploitation, en prenant des dispositions pour éviter les récidives ; et enfin, en engageant leur responsabilité pour le respect des mesures
- D'initier fréquemment des missions de contrôle dans les FC, FC^{le}, VC ; et des missions d'évaluation participative de l'impact de l'exploitation de la forêt communale sur les peuples autochtones

Depuis plus de 10 ans, l'association Forêts et Développement Rural (FODER) s'est mise au service de la protection des forêts et de la promotion des droits des communautés locales et autochtones dépendantes des forêts, des arbres et des ressources associées.